

sixième rang, par ordre d'importance, des 40 fonctions consulaires qui ont fait l'objet de l'enquête. Deux missions ne rapportent aucune inscription, Lagos consacre 13,5% du temps de travail consulaire à cette activité et Jeddah 14,1%.

Problèmes

Selon l'autorisation actuelle du Conseil du Trésor de payer les frais nécessaires à l'évacuation de citoyens canadiens des régions perturbées, chaque personne à évacuer doit signer, au préalable, une "promesse de remboursement". Par le passé, il n'a pas toujours été possible d'exiger de chaque personne qu'elle signe ce document avant l'évacuation. En outre, cette exigence ne tient pas compte du fait que certains gouvernements avec lesquels nous pourrions conclure un accord permanent de coopération, ou un accord ad hoc en pleine crise, pourraient ne pas poser une telle condition à leurs citoyens.

Il nous paraît souhaitable que le Ministère envisage des modalités plus souples qui admettent quelques exceptions à la règle générale voulant que chaque personne évacuée rembourse les frais d'évacuation.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUX ACTIVITÉS CONSULAIRES III C 8

Au début des années 70, le Ministère a lancé un programme en vue d'informer les Canadiens des services que le Ministère et les postes consulaires à l'étranger sont (ou non) en mesure de leur assurer, et des activités dont ils doivent s'abstenir pour éviter de se trouver en difficulté. L'objectif principal de cette composante permanente du Programme des services consulaires est de réduire le nombre de Canadiens qui ont de graves difficultés à l'étranger.

L'un des principaux moyens d'information est la brochure "Bon Voyage, mais ... "à joindre à tout nouveau passeport. En 1980, 700 000 exemplaires de cette brochure ont été publiés au coût de \$72 000.

Au nombre des autres méthodes employées, notons les affiches, les annonces à la télévision publique, les mini-documentaires radiophoniques, les annonces dans les journaux, les conférences des agents du ministère à l'intention des clubs sociaux ou autres groupes, et le documentaire de 27 minutes portant sur les services consulaires et intitulé "En détresse". Ce film sera remplacé par une nouvelle production réalisée en deux versions distinctes (anglais et français). Tout récemment, le Ministère a publié une brochure intitulée "Échec au terrorisme".

Pour la première fois en 1979, le Ministère était l'hôte d'une conférence sur l'industrie touristique et les médias. Il a, à cette occasion, fait connaître notre programme de sensibilisation aux affaires consulaires. Une conférence semblable est prévue pour 1981.